

PARTICIPER DÈS MAINTENANT À TITRE DE VILLE/COMMUNE

VOICI COMMENT LES VILLES ET LES COMMUNES PEUVENT CONTRIBUER AU SUCCÈS
DE LA CAMPAGNE



FAIR TRADE TOWN – UNE IDÉE FORMIDABLE

Fair Trade Town est une distinction attribuée aux villes et aux communes qui s'engagent en faveur du commerce équitable. Ce n'est pas seulement la politique qui est concernée mais également les consommatrices et les consommateurs, les commerces, les restaurants, les hôtels, les entreprises et les institutions. Leur participation est essentielle à la mise en œuvre de la campagne.

Faire changer les choses en optant pour l'achat de produits issus du commerce équitable est à la portée de chaque commune ou administration municipale – pour plus de commerce équitable en Suisse et donc, pour les citoyens des pays du Sud.

Il n'y a pas une minute à perdre, participer sur www.fairtradetown.ch !



UNE VILLE/COMMUNE DOIT REMPLIR CINQ CRITÈRES

Une ville/commune doit satisfaire à cinq critères pour obtenir la distinction Fair Trade Town. Une fois qu'elle les a tous remplis, elle peut solliciter la distinction. Les critères 1 et 2 doivent être satisfaits par les instances politiques de la ville/commune. Les critères 3, 4 et 5 concernent les entreprises, les associations, les restaurants, les hôtels, les détaillants et les médias.

- 1 La ville/commune se prononce en faveur du commerce équitable.
- 2 Un groupe de travail coordonne l'engagement de la ville ou de la commune en faveur du commerce équitable.
- 3 Les commerçants et les restaurateurs/hôteliers proposent des produits équitables.
- 4 Les institutions et les entreprises utilisent des produits équitables.
- 5 Un travail de sensibilisation permet de familiariser la population avec le commerce équitable.

Pour remplir les critères 1 et 2, il faut impérativement que la ville/commune participe !

Une description complète des critères est disponible sur www.fairtradetown.ch.

LE COMMERCE ÉQUITABLE EN SUISSE

Nous sommes les champions du monde du commerce équitable ! En Suisse, chaque consommateur dépense en moyenne 55 francs par an pour des produits issus du commerce équitable. C'est davantage que dans tout autre pays du monde, mais loin d'être suffisant.





PARTICIPER À TITRE DE VILLE OU DE COMMUNE

Une ville/commune ne peut pas devenir Fair Trade Town sans l'engagement de ses responsables politiques et administratifs. Les critères 1 et 2 peuvent être remplis uniquement par les instances politiques compétentes. Il est donc essentiel que les décisionnaires des pouvoirs publics participent et ainsi, donnent l'exemple.

CRITÈRE 1 : LA VILLE/COMMUNE SE PRONONCE EN FAVEUR DU COMMERCE ÉQUITABLE

Partie 1 : l'instance politique compétente décide de briguer la distinction Fair Trade Town. La décision est rendue publique via les canaux de communication officiels de la ville/commune, ainsi que sur le profil de cette dernière sur www.fairtradetown.ch. La ville/commune obtient alors le statut de candidate.

Partie 2 : la ville/commune propose du café et deux autres produits issus du commerce équitable au sein de ses services administratifs. Sont dits issus du commerce équitable tous les produits proposés par les organisations membres de Swiss Fair Trade ou portant le label de l'un de ses membres.

Partie 3 : la ville/commune s'engage à organiser une manifestation officielle pour l'attribution de la distinction Fair Trade Town. Cette manifestation est annoncée par le biais de tous les canaux de communication de la ville/commune, sur son profil sur www.fairtradetown.ch, ainsi qu'auprès des médias.

CRITÈRE 2 : UN GROUPE DE TRAVAIL COORDONNE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE/COMMUNE EN FAVEUR DU COMMERCE ÉQUITABLE



Partie 1 : la ville/commune met en place un groupe de travail pour coordonner et contrôler la réalisation des objectifs Fair Trade Town. Ce comité doit couvrir un réseau aussi étendu que possible. Outre un-e représentant-e de la ville/commune, il doit comprendre au moins trois personnes actives dans l'un des domaines suivants : commerce de détail/commerce spécialisé, restauration/hôtellerie, écoles/crèches, hôpitaux/établissements médico-sociaux, médias locaux, associations, institutions religieuses, groupes d'action locaux. La personne de contact ainsi que les membres du groupe de travail sont mentionnés sur le profil de la commune sur www.fairtradertown.ch.

Partie 2 : les membres du groupe de travail se rencontrent régulièrement et documentent chacun des critères. Le groupe de travail se réunit au moins deux fois par an. Il fait le point sur la situation en fonction des critères et enregistre les améliorations pendant la période précédant l'attribution de la distinction Fair Trade Town ainsi que par la suite. Il met régulièrement à jour le profil internet de la ville/commune sur le site www.fairtradertown.ch et répond aux contributions postées sur internet.

Partie 3 : le groupe de travail Fair Trade veille à ce qu'une activité liée au commerce équitable ait lieu au moins une fois par an dans la ville/commune. Des acteurs locaux de tous les domaines prennent part à cette activité. En outre, le groupe de travail soutient les manifestations organisées par les acteurs locaux eux-mêmes, par exemple une dégustation, un atelier de formation, une soirée d'information, etc.

PARTICIPER DÈS MAINTENANT ET PLANIFIER DES ACTIVITÉS FAIR TRADE

Par exemple, à l'occasion du World Fair Trade Day (qui a lieu chaque année le 2^e samedi du mois de mai), mais aussi tout autre jour qui soit :

Ville/commune :

- Apéro Fair Trade pour le conseil municipal
- Manifestation ou campagne d'information destinée aux habitants et aux commerçants locaux
- Dégustation de chocolat, thé ou café Fair Trade à la fête de la ville
- Organiser toutes les manifestations officielles (par ex. l'assemblée municipale ou les fêtes des jeunes citoyens) avec des produits Fair Trade
- Repas de Noël Fair Trade pour les employés de l'administration ou du conseil municipal
- Distribuer des roses Fair Trade
- Organiser une soirée d'information, par ex. avec un exposé ou un film, sur le thème de Fair Trade Town
- Mettre à disposition des locaux pour d'autres activités Fair Trade
- Stand d'information lors de la fête du village ou du marché de la ville
- Guide d'achat/gastronomique avec la liste des magasins et des établissements de restauration locaux
- Menu Fair Trade au restaurant d'entreprise
- Aborder le thème du commerce équitable lors de l'assemblée municipale
- Formation continue sur le thème des achats publics durables pour les employés

Il y a sûrement encore bien d'autres idées formidables. Nous soutiendrons avec plaisir les différentes activités planifiées.



RIEN DE PLUS FACILE QUE DE PASSER AUX PRODUITS FAIR TRADE



Voici des exemples de produits Fair Trade pouvant être achetés par les villes et les communes.

Boissons : sur les machines à café industrielles aussi, il est possible de passer au **café** issu du commerce équitable. De même, il est possible de passer au **thé** et aux **jus de fruits** Fair Trade dans les distributeurs de boissons ou encore les coins-cuisine au bureau.

Alimentation : outre le café et le thé, pourquoi ne pas opter pour du **sucre** issu du commerce équitable ? On trouve également des snacks sucrés et salés Fair Trade tels que des **noix**, des **fruits secs**, du **chocolat**, des **galettes de riz** ou des **barres de céréales**. D'autres produits tels que du **riz**, des **légumineuses**, des **fruits**, de **l'huile**, du **vinaigre** et des **épices** issus du commerce équitable viennent compléter l'offre culinaire.

Fleurs : que ce soit pour décorer les tables de la salle municipale ou le hall de réception d'une administration, ou tout simplement pour offrir – les **fleurs** issues du commerce équitable sont toujours une belle idée.

Artisanat d'art : les objets **d'artisanat d'art** issus du commerce équitable sont parfaits pour décorer les bureaux ou à titre de cadeau de Noël ou d'anniversaire pour les employés.

Articles textiles : du **T-shirt** au **linge d'ameublement** en passant par des **vêtements de travail** résistants, tous issus du commerce équitable. Il existe même des **ballons de sport**, par ex. pour les écoles, issus du commerce équitable.

Nous serons heureux de vous aider à trouver des distributeurs pour ces différents produits Fair Trade.

PARTICIPER SUR WWW.FAIRTRADETOWN.CH

Fair Trade Town

c/o Swiss Fair Trade
Missionsstrasse 21
CH-4055 Bâle

+41 61 260 21 60

+41 79 503 30 45

information@fairtradetown.ch

www.fairtradetown.ch

Mentions légales

Édition : Swiss Fair Trade, www.swissfairtrade.ch

Rédaction/Conception : Werbekontor, www.werbekontor.ch

© Swiss Fair Trade 2014

**Fair Trade Town est une campagne de Swiss Fair Trade, l'association
faitière en Suisse qui réunit les acteurs du commerce équitable.**

Plus d'informations sur www.swissfairtrade.ch.

Avec le soutien de :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

svgroup